CAPITALISATION DU PROJET TAIZAKO (2018-2019)

Expérience d'Education de la Petite Enfance
en Approche communautaire

Centre d'activités préscolaires de Mandrosoa réhabilité

Carnet de capitalisation

Charles RAKOTONANDRASANA

Juillet 2020

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 2
RESUME EXECUTIF 3
INTRODUCTION 6
I. INFORMATIONS GENERALES 7
1.1. Contexte et justification 7
1.2. Rappel des objectifs du projet 9
1.3. Présentation de la zone du projet 9
1.4. Rappel des objectifs de la capitalisation 10
II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE 11
1. La revue documentaire 11
2. L'échantillonnage des sites 11
3. La collecte de données 12
III. PRESENTATION DES RESULTATS 13
1. Du dispositif organisationnel 13
1.1 Le pilotage au niveau central 13
1.1.1 Composition de l'équipe du projet en interne Aide et Action 13
1.1.2 Relations partenariales 14
1.1.3 Entités mises à contribution 15
1.1.4 Recours à des personnes ressources 15
1.1.5 Éléments de succès et contraintes 16
1.2 Le dispositif local de prise en charge 17
1.2.1 Les comités locaux de base 17
1.2.2 Le vécu des participants 18
1.2.3 Bonnes pratiques identifiées 19
1.2.4 Eléments de succès et contraintes 20
→ *Leçons tirées de l'organisation de TAIZAKO* 21
2. De la mise en œuvre opérationnelle 21
2.1 La mobilisation sociale : l'appropriation des enjeux de l'éducation de la PE 23
2.1.1 La substance 23
2.1.2 Bonnes pratiques identifiées 24
2.1.3 Eléments de succès et contraintes 25
2.2. La création des centres d'activités préscolaires 26
2.2.1 Stratégies et démarches 26
2.2.2 Eléments de succès et contraintes 28
2.3. Les activités d'éducation parentale 30
2.3.1 Principes 30
2.3.2 Stratégie et démarches 31
2.3.2.1 Pour les enfants de 4-5 ans accueillis dans les CAP 31
2.3.2.2 Pour les enfants de moins de 4 ans 31
2.3.3 Le vécu des communautés 33
→ *Leçons tirées de la mise en œuvre de TAIZAKO* 33
IV. CONCLUSIONS 36
V. RECOMMANDATIONS 36
ANNEXES 38

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEA	Aide et Action
BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CAP	Centre d'Activités Préscolaires
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CISCO	Circonscription Scolaire
CLG	Comité Local de Gestion
DEPA	Direction de l'Education Préscolaire et de l'Alphabétisation
EEC	Espace d'Eveil Communautaire
ENSOMD	Enquête Nationale sur le Suivi des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement
EPP	Ecole Primaire Publique
FRAM	Fikambanan'ny Ray Aman-drenin'ny Mpianatra (Association des parents d'élèves)
FEFFI	Farimbon'Ezaka ho Fahombiazan'ny Fanabeazana eny Ifotony (Partenariat pour le développement de l'éducation de base)
FGB	Formations en Gestion à la Base
MENETP	Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel
MINPOP	Ministère de la Population
MINSAN	Ministère de la Santé Publique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONN	Office National de la Nutrition
PAEB	Projet d'Appui à l'Education de Base
PAUET	Projet d'Appui d'Urgence à l'Education pour Tous
PE	Petite Enfance
PPT	Projet Préscolaire pour Tous à Madagascar
PSE	Plan Sectoriel de l'Education
ZAP	Zone Administrative et Pédagogique

RESUME EXECUTIF

TAIZAKO, ou projet d'éducation intégrée de la Petite Enfance est une réponse holistique aux principaux problèmes liés au développement de l'éducation de la Petite Enfance à Madagascar que sont : la faiblesse de l'offre publique d'éducation préscolaire, surtout en milieu rural ; un faible développement harmonieux du jeune enfant dans la plupart du temps (malnutrition, maladies fréquentes des enfants en bas âge, etc.) ; l'insuffisance d'implication des parents dans les activités d'éveil de leurs enfants.

Au-delà de la création de centres d'activités préscolaires pour les 4-5 ans, la spécificité du projet réside dans la possibilité de soutenir les parents et la communauté en général pour la prise en charge des enfants de 0-4 ans à travers des activités d'éducation parentale.

Le projet est mis en œuvre selon le contexte prévalent et favorable à son exécution : à la suite d'un projet de construction d'infrastructures scolaires dans un des districts cibles de Aide et Action en 2018, en synergie avec le projet EVEIL PLUS défini dans le Plan Sectoriel Education à partir de 2019.
Dans tous les cas, le projet est mené dans une démarche expérimentale en partenariat avec le MENETP et le concours participatif d'entités œuvrant dans le domaine de l'éducation de petite enfance. Dans sa vocation d'exacerber la responsabilisation des parents au sens large, l'approche communautaire a été adoptée pour les réalisations terrain.
Afin de contribuer à la documentation de l'expérimentation de cette approche il s'est avéré important, à travers une étude de Capitalisation, d'identifier les bonnes pratiques, les contraintes et leçons tirées de la mise en œuvre de ce projet.
Cette étude est principalement basée sur des données et informations collectées auprès des principaux acteurs au niveau des sites visités selon un échantillonnage jugé représentatif des zones d'intervention du projet. Une revue préalable des principaux documents de référence et de mise en œuvre opérationnelle a été effectuée avant les descentes terrain.

Les résultats sont présentés suivant deux volets complémentaires :

- le dispositif organisationnel dans la prise en charge de l'éducation de la Petite Enfance
- la mise en œuvre opérationnelle au niveau des sites d'intervention

Le premier volet concerne la conception et la mise en place du projet tant au niveau central que dans les districts d'intervention.

Au niveau central, cette partie met en exergue l'ancrage institutionnel du projet à travers le partenariat avec la DEPA/MENETP. Une franche collaboration installée depuis une dizaine d'années avec ce département ministériel, notamment dans la mise en œuvre d'un précèdent projet sur l'éducation préscolaire, a contribué au succès du présent projet.
Il faut aussi noter en termes de bonnes pratiques l'ouverture aux différentes entités œuvrant dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, de l'éducation de masse et du civisme. En effet, ces entités assemblées dans un comité multisectoriel mis en place dans le cadre du projet EVEIL PLUS ont bien voulu partager sans ambages leurs propres expériences, notamment au cours de réflexions stratégiques sur les activités d'éducation parentale.
Cette collaboration a permis d'axer le thème de la sensibilisation sur la base des droits et de la protection de l'enfant : les relations entre parents et enfant, et le respect de leurs droits, dont comme sous-thèmes hygiène, santé et nutrition des tout-petits.
L'un des faits notables quant à la concrétisation de l'approche communautaire est le recrutement et la formation d'animateurs endogènes pour la sensibilisation et le renforcement des compétences parentales à l'éducation des jeunes enfants.

Au niveau des zones d'intervention, c'est l'organisation locale autour du projet qui a fait l'objet des investigations. Il ressort des constats lors des différents entretiens que ce sont les FEFFI, associations mises en place par décret ministériel en 2015, qui ont assuré le pilotage des actions.

Dans le mode opératoire du projet EVEIL PLUS du MENETP lancé en mai 2018, la mise en place d'un comité local de gestion a été prévue A date de notre passage pour la collecte des données (décembre 2019), ce comité n'est apparemment pas encore effectif. Les informations apportées à ce sujet restent ainsi du domaine de la revue documentaire. Elles n'ont aucunement valeur d'appréciation ni de remise en question. Elles sont mentionnées à titre de référence institutionnelle dans l'analyse du vécu des populations cibles dans le cadre de l'approche communautaire adoptée.

Les FEFFI sont donc a priori les leaders adéquats pour la mobilisation et la sensibilisation des populations bénéficiaires. C'est ainsi que Aide et Action a établi une convention de partenariat avec le Bureau permanent conduit par son Président élu par la communauté.
Dans la pratique, quelques contraintes ont limité les engagements des FEFFI. En effet, en particulier pour les sites de 2018, leur création a coïncidé avec la mise en œuvre du projet de constructions scolaires du PAUET. Une certaine démobilisation est constatée après la réalisation de ces constructions. Seul le noyau « **Président FEFFI-Chef d'établissement-Président Fokontany** » que le présent document désigne comme Comité local de base est resté actif dans la plupart des localités visitées.

Le deuxième volet rapporte principalement les vécus des communautés dans l'organisation que lesdits comités locaux ont conduite dans la mise en œuvre du projet.
Dans le cadre de ce document, il n'est pas possible de reprendre l'ensemble des discussions. Ainsi, seulement un condensé des entretiens a-t-il été présenté sous forme de vécus, d'analyse commune de quelques situations marquantes et de témoignages corroborant les faits rapportés.

Les principales activités qui ont impliqué les communautés sous l'égide des comités locaux sont les suivantes :

- l'information-sensibilisation sur l'importance de l'éducation de la petite enfance ;
- la mobilisation sociale pour la création des centres d'activités préscolaires (CAP) et/ou des Espace d'Eveil Communautaire (EEC) ;
- la collaboration avec les éducateurs-trices dans le bon fonctionnement des centres dont la participation aux activités selon leurs compétences respectives.

Et, avec le démarrage des activités d'éducation parentale, la participation aux rencontres de sensibilisation pour le renforcement de bonnes pratiques éducatives.

Les réunions d'informations et de sensibilisation de la population locale ont été initiées par des missions conjointes de l'équipe centrale DEPA/MENETP-Aide et Action. Elles se caractérisent par une préparation minutieuse des missionnaires dans la maîtrise des messages à véhiculer et un mode de communication adapté à un public d'adultes ignorant certains concepts à développer. Au-delà de les convaincre, tout a été fait pour les mettre en confiance et les rassurer que les charges à eux confiées sont à leur portée.
Chaque comité a continué la mobilisation nantie des informations partagées par le pilotage national. En termes d'initiatives et de bonnes pratiques, on peut noter en particulier :

- Pour tous les sites visités, la sollicitation des conseillers communaux pour légitimer les décisions prises lors des réunions et plaidoyer pour prise en compte du développement du préscolaire dans la construction du budget communal ;
- Pour les sites ruraux, le recours à leurs congénères habitant en ville pour témoigner des bienfaits du préscolaire lors des réunions de sensibilisation.

On retiendra aussi le cas de l'EPP Faravohitra qui a d'abord créé son CAP par ses propres efforts avant de solliciter des sponsors, et donateurs et enfin, lier le partenariat avec Aide et Action pour la mise aux normes.

Des réalisations physiques sont aussi présentées sous forme d'illustrations selon les rubriques traitées. Il en est des centres créés mis aux normes avec l'appui de Aide et Action, des aires de jeux extérieurs pour les enfants, des espaces de rencontres pour les communautés dans le cadre de l'éducation parentale. Autant de satisfaction et de fierté pour la population locale et qui font le succès de ce projet vis-à-vis de la communauté.

Les leçons tirées formulées avec les participants sont intentionnellement émaillées d'adages chers aux orateurs malagasy pour illustrer le type de communication usitée lors des séances de sensibilisation et de rencontres avec les communautés.

INTRODUCTION

Le projet TAIZAKO, financé sur fonds propres de Aide et Action International, est mis en œuvre à Madagascar dans le cadre du Plan Sectoriel Education (PSE 2018-2022) dont un des axes prioritaires est le développement de la petite enfance.

Ce projet vient renforcer les efforts du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel (MENETP) qui vise à *'augmenter l'accès à une éducation préscolaire de qualité pour les enfants de 3 à 5 ans vivant particulièrement en milieu rural et mal desservi, et ainsi établir les bases d'un système de prestation de services de l'Education de la Petite Enfance à base communautaire'*[1].

En effet, dans le cadre du Projet d'Appui à l'Éducation de Base (PAEB), une sous-composante *'Amélioration de la préparation à l'apprentissage par l'appui au préscolaire'* a été introduite pour une meilleure prise en compte du développement de l'éducation de la petite enfance.
Ses principaux axes stratégiques se définissent comme suit :

- Axe 1 : Amélioration de la qualité de l'éducation dans les centres d'activités préscolaires (CAP) dans les EPP
- Axe 2 : Développement de partenariats avec les communautés de base pour promouvoir les Espace d'Eveil Communautaire (EEC).

Un projet intitulé 'EVEIL PLUS' a ainsi été mis en place et démarré en 2018 dans 6 Régions de Madagascar[2] pour expérimenter l'approche communautaire (système de prestation de service à base communautaire, …) et l'intersectorialité (partenariat avec les autres secteurs santé, nutrition, protection ainsi que l'enseignement privé, la Société Civile comme les ONG, les Associations, …).

Aide et Action veut apporter sa contribution dans ce projet Eveil Plus à travers son projet expérimental TAIZAKO sur la base de ces principes et démarches.
La valeur ajoutée de ce Projet par rapport au contenu du projet EVEIL PLUS du MENETP se réfère, d'une part, aux cibles s'étendant du nouveau-né à l'âge de 5 ans et au développement d'activités d'éducation parentale, d'autre part. Il s'inspire des expériences existantes, notamment de celles d'un précédent projet sur le préscolaire[3] mis en œuvre en partenariat avec la DEPA/MENETP.

En tant que projet expérimental, il s'avère nécessaire de capitaliser les acquis et d'en tirer des enseignements pour la suite du déploiement de cette expérimentation. D'autant plus que l'équipe d'Aide et Action a comme ambition de continuer l'expérimentation, et cherche ainsi la visibilité pour capter des prospects ou de financement de façon générale pour accompagner la suite du développement de ce projet.

Ainsi, cette capitalisation présente-t-elle une vue d'ensemble des principales actions réalisées, les éléments de succès et de contraintes, les bonnes pratiques et les leçons tirées des interventions couvrant la période 2018-2019 ;

---

[1] Projet d'Appui à l'Éducation de Base, Sous-Composante 2.1 : Amélioration de la préparation à l'apprentissage par l'appui au préscolaire, Manuel d'opération, DEPA/MENETP, Mai 2018

[2] Les 6 régions touchées par la première année du projet : Analamanga, Vakinankaratra, Androy, Anosy, Haute Matsiatra, Atsinanana

[3] Projet 'Préscolaire pour Tous à Madagascar – PPT', Aide et Action DP MADA, 2011-2014

I. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Contexte et justification

Trois (03) problématiques et contraintes liées au développement de l'éducation de la petite enfance ont motivé la mise en œuvre des actions définies dans le projet TAIZAKO, à savoir :

- Un faible développement harmonieux du jeune enfant dans la plupart du temps (malnutrition, maladies fréquentes des enfants en bas âge, etc.) ;
- La faiblesse de l'offre publique d'éducation préscolaire, voire une quasi - absence en milieu rural ;
- L'insuffisance de l'implication des parents dans les activités d'éveil préscolaire.

Sur le faible développement harmonieux du jeune enfant

Cette problématique interpelle sur les pratiques d'hygiène, l'utilisation des services de santé et nutrition.

Selon ENSOMD[4] 2012-2013, la malnutrition touche une grande partie de la population dont particulièrement les enfants en bas âges : un peu moins de la moitié des enfants de moins de 5 ans (47,3 %) souffre d'une malnutrition chronique.

Toujours selon l'ENSOMD 2012 – 2013, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 62‰ et il est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, avec des taux respectifs de 64‰ et 39‰. Par ailleurs, le *Rapport d'Evaluation de Vulnérabilité de juillet 2009* estime que la proportion de la population non encline à avoir recours aux services médicaux serait aux alentours de 50%.

La malnutrition, les maladies infantiles et une mortalité élevée des enfants en bas âges s'expliquent, entre autres, par la méconnaissance des besoins nutritionnels de l'enfant par les mères et leur faible suivi nutritionnel. Les effets de la malnutrition se répercutent sur l'ensemble du développement de l'enfant (retard de croissance, augmentation de la fatigue et de l'apathie, – perturbation du développement cognitif et mental).

Le projet entend ainsi favoriser ce développement de l'enfant de façon holistique en prenant comme levier la promotion des droits fondamentaux, de la santé et de la nutrition à travers la sensibilisation et le renforcement des compétences dans le cadre d'activités d'éducation parentale.

[4] ENSOMD : Enquête Nationale sur le Suivi des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Sur la faiblesse de l'offre publique d'éducation préscolaire

La situation actuelle de l'éducation préscolaire et primaire à Madagascar peut se mesurer à travers l'évolution annuelle du nombre de centres d'activités préscolaires publics et Communautaires. En effet, il est passé de 195 en 2006-2007 à 4 382 en 2014-2015, soit en moyenne 523 centres d'activités préscolaires nouvellement créés par an.
Le taux de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans est passé de 7,5% en 2004-2005 à 13,9%, en 2013-2014, puis à 18,4% en 2014-2015 et il est estimé à 28,1% en 2015-2016[5].
Toutefois, en regard des 24 000 EPP qui devraient accueillir un centre préscolaire, et à plus court terme de l'objectif de 34 % des enfants de 5 ans inscrits en classe préscolaire publique ou communautaire en 2022, le défi reste important.

A son démarrage en 2018, le projet EVEIL PLUS prévoyait d'ici à 2022 de :

- doter 2 250 CAP-EPP de kit didactiques et de fournitures ;
- mettre en place et appuyer 1 000 espaces d'éveil communautaires (EEC).

Le projet TAIZAKO a l'ambition d'appuyer la Direction de l'Education de la Petite enfance et de l'Alphabétisation (DEPA) dans l'expérimentation de la mise en place des Centres d'Activités Préscolaires et des EEC dans la Région d'Analamanga.
Outre les appuis à la mise aux normes et la qualité des CAP et EEC, le projet propose d'expérimenter une diversification de l'offre. Il s'agit de créer des espaces d'éveil et de stimulation du développement de l'enfant de 3-4 ans, et ce, sans infrastructure dédiée et à un coût abordable, s'agissant d'aires de jeux et d'environnement propice à la découverte.

Sur l'insuffisance de l'implication des parents dans les activités d'éveil préscolaire

Malgré la reconnaissance des parents comme premiers responsables de l'éducation et des soins de leurs jeunes enfants, il est constaté une défaillance de l'éducation familiale, les parents se remettant à l'école dans les meilleurs des cas, souvent pour de raisons d'occupation quotidienne de survie ou de capacité à faire face à l'évolution actuelle du contexte d'éducation.
Par ailleurs, au niveau de la population en général, la perception de l'éducation de la petite enfance est encore limitée au préscolaire formel, voire pré-primarisation dont la compétence reviendrait aux seuls Ministère de l'Education et ses services déconcentrés.

Face à cette problématique, le projet développe des activités de mobilisation et de sensibilisation sur les enjeux de l'éducation de la petite enfance et de son importance dans le parcours scolaire d'un enfant, voire durant sa vie entière.

Ainsi, les enjeux qui justifient le projet et en conformité au concept clé de Aide et Action International sur le développement holistique de la petite enfance se résument ainsi :

- L'ancrage du concept de l'éducation de la petite enfance pour la distinguer du seul développement des classes préscolaires formelles « classiques » ;

[5] *Plan Sectoriel de l'Education, PSE narratif, http://www.education.gov.mg/wp-content/uploads/2018/10/PSE-narratif.pdf*

- L'implication des communautés, par le biais de leurs représentants dans la prise en charge locale de l'éducation préscolaire ;
- Le repositionnement et l'appui aux parents et à la communauté en général dans leurs rôles de premiers responsables de l'éducation et des soins des jeunes enfants ;
- La diversification de l'offre de préscolaire destinée aux enfants comme réponse au problème des coûts afférents aux infrastructures et prise en charge des animateurs d'éveil.

1.2. Rappel des objectifs du projet

L'objectif général du projet est de contribuer au développement d'une éducation de qualité de la petite enfance à Madagascar.
Plus spécifiquement, le projet vise à :

1- Accroitre les habilités psychomotrices et cognitives des enfants âgés de 0-6 ans dans les communes d'intervention.

2- Renforcer les compétences éducatives des parents dans les communes d'intervention.

De ces objectifs spécifiques se déclinent quatre (04) résultats attendus :

- L'environnement d'apprentissage des enfants au niveau des CAP est amélioré.
- Des initiatives communautaires favorisant l'éveil et la stimulation psychomotrice des enfants sont soutenues.
- Les parents sont mobilisés et sensibilisés sur les enjeux de l'éducation de la petite enfance.
- Un système de pilotage, de suivi-évaluation, de capitalisation et de diffusion des acquis est mis en place et opérationnel.

Les principales activités qui ont impliqué directement les communautés sont les suivantes :
- la mise aux normes des centres d'activités préscolaires (CAP) et des Espace d'Eveil Communautaire (EEC) ;
- la mise aux normes des espaces de rencontre et de stimulation psychomotrice des enfants dans les localités cibles du projet ;
- les campagnes d'éducation des parents sur les enjeux de l'éducation de la petite enfance.

1.3. Présentation de la zone du projet

Dans le cadre de l'expérimentation, le projet est mis en œuvre dans la Région ANALAMANGA, une des Régions de lancement du projet EVEIL PLUS du MENETP.
Pour 2018 et 2019, le projet a été mené au niveau de cinq (05) localités de la CISCO d'Antananarivo Avaradrano, quatre (04) localités de la CISCO de Manjakandriana et quatre (04) localités de la CISCO d'Ambohidratrimo.
Le choix des CISCO et ZAP de Manjakandriana et d'Ambohidratrimo a été adopté d'un commun accord avec la DEPA selon les critères de vulnérabilité définis au niveau du MENETP dont :
- Régions à faible taux d'achèvement du primaire ;
- Régions à taux de malnutrition élevé ;
- Régions à fort taux d'insécurité alimentaire et de pauvreté ;
- Forte proportion d'enfants de moins de six ans non-inscrits dans les CAP-EPP.

Ces CISCO et ZAP figurent par ailleurs parmi les zones de lancement du projet EVEIL PLUS.

La CISCO d'Antananarivo Avaradrano a fait l'objet d'autres considérations. En effet, cette CISCO a fait partie des zones d'intervention du Projet PAUET[6]/Composante Constructions scolaires sous fiducie de Aide et Action.

Aide et Action a voulu profiter de cette dynamique pour engager une de ses thématiques prioritaires : le développement de la petite enfance.

1.4. Rappel des objectifs de la capitalisation

L'objectif global est de contribuer à valoriser les expériences de Aide et Action à Madagascar

Plus spécifiquement, il s'agit de disposer d'un document écrit de qualité rendant compte des acquis du projet TAIZAKO depuis le début de sa mise en œuvre.

Les résultats attendus se déclinent comme suit :

- les spécificités de l'intervention en matière de développement holistique de la petite enfance sur l'approche communautaire de Aide et Action à Madagascar dans le cadre du projet TAIZAKO sont mises en évidence ;
- les succès, les échecs, les difficultés et les enseignements tirés sont identifiés.

Les attributions du prestaire durant les travaux de capitalisation consistent à :

- passer en revue le document de projet de prendre connaissance des objectifs assignés ainsi que les résultats et activités prévus et attendus;
- exploiter les rapports d'activités, les rapports des missions de terrain, les comptes rendus de diverses réunions de coordination ;
- consulter différents documents et études sur le développement de la petite enfance à Madagascar ;
- sur le terrain, collecter les informations sur la base d'un échantillon faisant figurer les sites du projet de 2018 et 2019 ;
- identifier et analyser les acquis du projet, les contraintes, les faiblesses et en tirer les leçons apprises ;
- produire le document final de capitalisation en prenant en compte les observations et suggestions faites sur une version provisoire par le comité de pilotage mandataire

[6] *Projet d'Appui d'Urgence à l'Education pour Tous (PAUET)/ Appui aux communautés locales pour la mise en œuvre du Programme de constructions scolaires, MEN – GPE-Banque Mondiale, 2015 – 2017*

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Conformément aux attributions dédiées à la présente capitalisation, la démarche comprenait :

1. La revue documentaire

Elle a porté sur :

Les documents de référence

- le PSE-narratif, notamment sur la partie *'Etat des lieux'* ;
- le Manuel d'opération (MOP), PAEB/sous-composante 2.1 *'Amélioration de la préparation à l'apprentissage par l'appui au préscolaire'*, à la base du projet EVEIL PLUS ;
- le document de projet TAIZAKO actualisé en octobre 2018 pour la conformité avec le projet EVEIL PLUS.

Les documents du projet TAIZAKO

Ils comprennent, entre autres :

- l'état des lieux au démarrage du projet en 2018 pour les sites de la CISCO d'Antananarivo Avaradrano ; les comptes rendus de visite et mobilisation sur le terrain pour les CISCO de Manjakandriana et d'Ambohidratrimo ;
- les conventions de partenariat entre Aide et Action et les FEFFI concernées ;
- les rapports de missions de suivi effectuées sur le terrain
- les comptes rendus de réunions multisectorielles pour la mise en place d'une éducation parentale pour le développement de la petite enfance.

2. L'échantillonnage des sites

La consultation de ces documents du projet TAIZAKO a permis de procéder à l'échantillonnage des sites à visiter pour la collecte des données, tel que présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Sites retenus pour la collecte des données

Sites cibles	Critères de choix	Localisation
CISCO ANTANANARIVO AVARADRANO (sis Sabotsy Namehana) – sites 2018		
EPP Ambohibato - Ambohimanambola	- Conflit latent au démarrage du projet qui aurait pu entraver sa bonne réalisation - le plus grand effectif d'élèves de la ZAP - Première expérience en CAP public	- Périphérie de Tanà : Excentré /CISCO : 30km dont route non bitumée carrossable 5 km
EPP Betafo – Ambohimangakely	- Première expérience en CAP public - Présence de personnes ressources : ex-agent sanitaire, … - Compétences avérées du Directeur d'école	- Périphérie de Tanà Excentré /CISCO : 31km dont route non bitumée carrossable 1km
EPP Faravohitra – Anosy Avaratra	- Bonne cohésion du corps enseignant sur la problématique de la prise en charge de l'éducateur préscolaire - Bonne initiative dans la confection de mobiliers et fournitures nécessaires - Bonne collaboration avec les agents de santé du CSB II	Distance/CISCO : 2km dont route non bitumée carrossable 0,5km

Sites cibles	Critères de choix	Localisation
CISCO MANJAKANDRIANA – sites 2019		
EPP Ankadinanahary et EEC Amberomanga y rattachée	- Expérience en centre préscolaire public en milieu rural - Expérimentation dans la mise en place de l'EEC - Organisation dans la gestion de l'EEC rattachée à l'EPP	Rural - De Tanà via RN3 : 75km dont 46km bitumée, 29km +ou – carrossables - De la CISCO via RN2 : 37km dont 7km bitumée et 30 km + ou - carrossables
EPP Bedia et EEC Ankazoroa y rattachée	- Expérience en centre préscolaire public en milieu rural - Expérimentation dans la mise en place de l'EEC - Organisation dans la gestion de l'EEC rattachée à l'EPP	Rural - De Tanà via RN3 : 70km dont 46km bitumée, 24km +ou – carrossables - De la CISCO via RN2 : 36km dont 14km bitumée et 22km + ou - carrossables
CISCO Ambohidratrimo – Sites 2019		
EPP Ambohimandray	- Expérience en CAP public en milieu rural - Expérimentation dans la mise en œuvre d'activités d'éducation parentale - Expérimentation dans la mise en place d'espace d'éveil pour enfants de 3-4 ans	Rural - De Tanà via RN4 : 36km dont 32km bitumée, 4km +ou – carrossables - De la CISCO via RN4 : 17km dont 13km bitumée et 4km + ou - carrossables
EPP Tsianovàna	- Expérience en CAP public en milieu rural - Expérimentation dans la mise en œuvre d'activités d'éducation parentale - Expérimentation dans la mise en place d'espace d'éveil pour enfants de 3-4 ans	Rural - De Tanà via RN4 : 45km dont 41km bitumée, 4km +ou – carrossables

3. La collecte de données

Les visites de terrain ont été organisées dans l'objectif de constater de visu les réalisations en termes d'infrastructures (salles destinées au préscolaire, aires de jeux, …) mais surtout de mener des entretiens avec les acteurs locaux catégorisés comme suit (Cf. Annexe 1.- Liste des personnes rencontrées) :

- pilotage local du projet (autorités administratives et pédagogiques dont les membres de bureau des FEFFI et FRAM)
- communauté scolaire (dont parents d'élèves, chef d'établissement, enseignants/éducateurs)
- animateurs d'activités d'éducation parentale

Un guide d'entretien a été élaboré. Ce guide s'articule autour de deux (02) thèmes apparentés aux principales phases et réalisations du projet du projet :

- la mise en place du dispositif de proximité qui a pour objet de traduire la prise en charge locale du développement de la Petite Enfance ;
- l'organisation locale dans la mise en œuvre qui vise à mettre en exergue la responsabilisation des communautés par le biais du vécu des acteurs.

Les entretiens ont été dirigés de façon à aboutir ensemble à la formulation de leçons tirées de l'expérience.

Quelques témoignages ont aussi été recueillis des participants présents.

III. PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats de la capitalisation et d'identification de leçons apprises du projet sont présentés autour de deux volets : (1) le dispositif organisationnel dans la prise en charge de l'éducation de la Petite Enfance, (2) la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Chaque volet est présenté selon le format : stratégies et démarches, vécu dans la réalisation des principales activités, bonnes pratiques identifiées, éléments de succès et contraintes, leçons tirées de l'expérience.

1. Du dispositif organisationnel

1.1 Le pilotage au niveau central

La mise en place de ce niveau de pilotage répond aux principales démarches privilégiées par Aide et Action dans ses interventions[7] :

- l'ancrage institutionnel des actions à entreprendre, garant de la synergie des actions menées avec les orientations stratégiques du Ministère de tutelle (ici le MENETP) ;
- la collaboration et le partenariat avec les structures/organisations en place et les institutions à différents niveaux dans l'exécution et le suivi de mise en œuvre des actions.

1.1.1 Composition de l'équipe du projet en interne Aide et Action

De manière générale pour les interventions qu'elle mène, Aide et Action privilégie le renforcement de capacités des partenaires locaux par souci de pérennité des actions. Dans ce sens, un minimum de personnel a été impliqué directement en temps partiel.

Le tableau suivant présente les rôles et attributions de ce personnel :

[7] *Document de projet TAIZAKO, actualisé octobre 2018*

Tableau 2 : Rôles et attributions du Personnel Aide et Action

Poste à AEA MADA	Rôles et attributions dans le projet
*Responsable de Mission Educative (RME-2018) *Directeur Pays (DP-2019) *Responsable Développement de la Mission (RDM à partir de septembre2019)	**Supervision**, Garant de la mise en œuvre des stratégies et activités opérationnelles du projet : * Coordination de la planification, de l'organisation et la gestion des moyens humains et matériels * Gestion des partenariats institutionnels et opérationnels * Suivi-évaluation
Comptable	**Gestion administrative et financière** : * Décaissement des fonds au profit des Communautés Locales bénéficiaires * Suivi des engagements budgétaires * Appui - conseil, contrôle de gestion auprès des communautés
Assistante de Direction /Secrétaire-Caissière	**Assistance au Superviseur** : * Socio-organisation * Information, sensibilisation des communautés * Suivi des réalisations * Reporting
Chauffeur-Logisticien	Transport des missionnaires du projet, courses et logistique Achat

1.1.2 Relations partenariales

L'ancrage institutionnel de l'intervention a induit la mise en place de protocole de partenariat avec la DEPA/MENETP définissant les engagements des deux partenaires dans l'exécution du projet *(Cf. annexe 1 : Protocole de partenariat actualisé 2019)*.
Parmi les engagements communs figurent les points suivants :

- Véhiculer les concepts, les vertus favorables à l'éducation des enfants malagasy ainsi que l'importance du présent projet au public ;
- Apporter leurs concours respectifs pour assurer le bon déroulement des actions, notamment en mettant à disposition les ressources humaines, techniques et financières.

Le caractère innovant du projet a occasionné plusieurs réunions de concertation et de coordination avec le partenaire DEPA/MENETP avant la mise en œuvre du projet.
La collaboration avec ce partenaire institutionnel s'est organisée à différents niveaux de la hiérarchie administrativo-pédagogique. Les interactions se détaillent comme suit :

Equipe Aide et Action	Activités conjointes	Equipe DEPA/MENETP
Superviseur	- Présentations respectives des projets EVEIL PLUS et TAIZAKO - Analyse et mise en synergie selon les orientations du PSE - Affinage des stratégies et démarches - élaboration de la convention de partenariat - Planification des activités - Suivi évaluation de la mise en œuvre	Chef de service de la Petite Enfance et ses collaborateurs Chargés d'études
Assistante du Superviseur	- Information sensibilisation des communautés cibles - Etats des lieux, identification des sites d'implantation des CAP et EEC - Etablissement des conventions spécifiques avec les FEFFI - Suivi de la mise en œuvre	- Collaborateurs Chargés d'études - Responsables de l'Education Préscolaire et de l'Alphabétisation (REPA CISCO) - Chefs ZAP

1.1.3 Entités mises à contribution

Un comité intersectoriel technique du préscolaire a été mis en place depuis la conception du projet EVEIL PLUS. Il est composé des représentants du Min Santé, MEN, ONN, MIN POP ainsi que d'ONG et de représentants des Directions Nationales des écoles privées confessionnelles et non confessionnelles[8].

Dans le cadre du projet TAIZAKO, ces différents intervenants ont été sollicités pour apporter leurs concours dans l'enrichissement du projet.

C'est ainsi que les représentants de ces entités se sont regroupés en atelier à trois reprises pour :

- partager leurs expériences respectives, notamment en éducation parentale ;
- élaborer une prémisse de stratégie d'éducation parentale multidimensionnelle et décider des thèmes à développer dans le cadre de la sensibilisation des parents ;
- déterminer les contenus du thème retenu et construire un guide pour son animation auprès des communautés cibles.

1.1.4 Recours à des personnes ressources

Différentes composantes entrent en jeu et sont interdépendants pour atteindre les objectifs de développement holistique de la petite enfance.
C'est ainsi que, Aide et Action a fait appel à des personnes ressources externes expérimentées, pour étoffer son équipe en interne dont :

- Un consultant en appui à la mise aux normes des infrastructures et équipements d'accueil adaptés aux besoins et à l'épanouissement de l'enfant : mobiliers spécifiques suivant l'âge des enfants, disposition de la salle, équipements adaptés, jeux extérieurs et salubrité de l'environnement (point d'eau, W-C) ;

[8] *Manuel d'Opération EVEIL PLUS, mai 2018*

- Un consultant en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la formation d'animateurs endogènes pour le renforcement des compétences éducatives des parents.

La construction et/ou réhabilitation de salle pour préscolaire a aussi nécessité la participation ponctuelle des responsables techniques des projets successifs sur les infrastructures scolaires[9] mis en œuvre par Aide et Action. Elle s'est effectuée dans le cadre de la politique de mutualisation des ressources au sein de l'ONG.

L'élaboration de programmes pour chaque tranche d'âge et la formation des encadreurs et éducateurs restent l'apanage du MENETP.

1.1.5 Éléments de succès et contraintes

Éléments de succès

→ *A propos de l'équipe interne Aide et Action*

Au cours de sa trentaine d'années d'intervention dans différentes Régions de Madagascar, Aide et Action a cumulé des expériences certaines en développement de l'éducation, qui par ailleurs constitue sa principale mission. Elle a pu compter sur une équipe multidisciplinaire aguerrie dans différents domaines selon les projets mis en œuvre, de la mobilisation sociale et citoyenne aux projets pédagogiques et constructions d'infrastructures scolaires.

Pour le présent projet TAIZAKO, l'équipe en place est en train de réinvestir et d'enrichir les connaissances les plus actuelles sur l'éducation préscolaire acquises lors du projet PPT[10] mené avec le partenaire institutionnel DEPA/MENETP. En effet, ce précédent projet a bénéficié de l'appui d'un Consultant international expert en 'Développement communautaire et éducation', ainsi qu'en 'Développement du jeune enfant'.

C'est ainsi que ce projet a été conçu et savamment négocié avec les partenaires institutionnels et les autres entités contributives.

→ *De la collaboration avec les différentes entités*

Aide et Action figure parmi les pionniers du développement du préscolaire public à Madagascar, une des problématiques majeures qu'elle poursuit. En effet, Aide et Action était aux côtés de la DEPA dès le transfert de ce sous-secteur de l'éducation du Ministère de la Population au Ministère de l'Éducation Nationale en 2009. Dans un positionnement d'appui, Aide et Action a participé aux différentes réflexions stratégiques, mais surtout a mené le projet PPT dans une démarche d'expérimentation de dispositif de proximité pour la promotion de l'éducation préscolaire, conclu par un séminaire international organisé à Antananarivo en octobre 2014.

Aide et Action a ainsi construit sa notoriété dans le domaine de l'éducation de la Petite Enfance à Madagascar dont les retombées sont palpables dans la construction du présent projet TAIZAKO. En effet, les différentes entités conviées (*Cf. Annexe 3 : Fiche de présence*) n'ont pas ménagé leur peine

[9] *Projet PAUET de 2015 à 2018 et PAEB à partir de 2019 : Appui aux communautés locales pour la mise en œuvre de Programmes de constructions scolaires*

[10] *Projet 'Préscolaire pour Tous à Madagascar – PPT', Aide et Action DP MADA, 2011-2014*

pour partager leurs expériences dans les moindres détails, réussites comme problèmes rencontrés et solutions adoptées. L'éventuelle compétition entre ONG de développement n'a pas eu lieu.

Élément de contrainte

Malgré leur bonne volonté, leurs plans de travail très chargés n'ont pas toujours permis aux différentes entités de se rendre disponibles pour les ateliers bloqués. Le besoin primordial de la démarche participative ne permettait pas à Aide et Action de passer outre, ce qui a quelque peu retardé la mise en œuvre opérationnelle, notamment sur le volet « Éducation parentale ».

1.2 Le dispositif local de prise en charge

Séances d'information et de sensibilisation par des missionnaires de la DEPA/MEN et Aide st Action avec les FEFFI

- *EPP Ambohibato :*

- *EPP Faravohitra :*

1.2.1 Les comités locaux de base

Deux périodes sont à considérer dans la responsabilisation de ces comités selon l'avancement dans la mise en œuvre du projet :
- la phase d'avant la mise en place du projet EVEIL PLUS par le MENETP qui concerne les sites de la CISCO d'Antananarivo Avaradrano (2018) ;
- la phase d'après le lancement du projet EVEIL PLUS qui a ré contextualisé le projet après concertation avec la DEPA/MENETP pour les sites de la CISCO de Manjakandriana et de la CISCO d'Ambohidratrimo (2019).

→ *Pour les sites de la CISCO d'Antananarivo Avaradrano (2018)*

Pour Aide et Action, le choix de ces sites d'intervention a surtout porté sur deux facteurs susceptibles de favoriser la bonne exécution du projet :
- la disponibilité de salle à réhabiliter une fois les nouvelles constructions du projet PAUET réalisées ;
- l'opérationnalité des FEFFI[11] ayant bénéficié des formations en gestion à la base (FGB[12]) dispensées aux cours de la période de constructions.

La FEFFI est une association communautaire créée par le Décret n° 2015 – 707 du 21 avril 2015 et régie par l'Ordonnance 60 – 133 du 03 octobre 1960 portant régime général des associations. Elle a pour objectif l'amélioration de l'éducation en termes d'accès et d'équité, de qualité de l'enseignement-apprentissage et de bonne gestion de l'établissement scolaire. En l'occurrence, Elle a assuré la maitrise d'ouvrage déléguée par le MEN dans les sites cibles du projet PAUET.

→ *Pour les CISCO de Manjakandriana et d'Ambohidratrimo (2019)*

*[11] FEFFI : **F**arimbon'**E**zaka ho **F**ahombiazan'ny **F**anabeazana eny **I**fotony (Partenariat pour le développement de l'éducation de base) constituée de l'Assemblée Générale (toute la communauté), du Bureau Permanent (03 membres dont le Chef d'établissement en tant que secrétaire permanent), de conseillers et comités ad-hoc selon le projet mis en œuvre.*

[12] FGB : Formation en Gestion à la Base sur les renforcements de capacités en 1- Organisation et Dynamique Communautaire (ODC), 2- Passation des Marchés par les Communautés (PMC), 3- Gestion Financière d'un Projet Communautaire (GFPC), 4- Suivi et Evaluation Participatif avec la Communauté (SEP), 5- Entretien et maintenance des Infrastructures Communautaires (EMCI)

- *EPP Tsianovàna*

Les critères d'implantation des EEC définissent de manière plus précise le choix de l'approche communautaire désormais adoptée par le MENETP. Ainsi, un comité local de gestion (CLG[13]) de l'EEC composé essentiellement de parents a été prévu mis en place.
A noter que le pilotage ne serait plus confié au seul Bureau FEFFI, malgré qu'il y soit représenté.

1.2.2 Le vécu des participants

Il découle de cette approche de responsabilisation des comités locaux qu'il était particulièrement indiqué de voir avec les participants aux entretiens quels rôles et responsabilités ont été assumés par les membres du Bureau FEFFI, avec quels collaborateurs au niveau de la localité et quelles en ont été les limites.

→ *Pour les sites de 2018*

Pour deux sur les trois sites visités, les membres du Bureau FEFFI ont été renouvelés juste avant la mise en œuvre opérationnelle du projet. D'emblée, constat a été fait qu'aucune passation n'a été effectuée entre membres sortants et entrants.
Un aperçu de l'historique des CAP dans ces sites fait ressortir que le rôle du Bureau FEFFI était plutôt représentatif, faute de connaissance formelle du présent projet.
Par ailleurs, par la spécificité des rôles et attributions qui leur ont été confiés au cours du précédent projet *(Maître d'Ouvrage Délégué)*, les membres du Bureau et des comités ad hoc constitués semblent avoir jugé que leur charge finissait avec la réalisation des infrastructures.

Au cours des échanges, la participation des directeurs d'école, forts prolixes, a dû être temporisée. Ceux-ci semblent être les seuls dépositaires des informations déterminantes sur le déroulement du projet. Preuve s'il en est qu'ils-elles sont en réalité les véritables leaders dans le pilotage local de ce projet.

→ *Pour les sites de 2019*

Pour les deux sites à EEC de la CISCO de Manjakandriana (EPP Ankadinanahary et EPP Bedia), aucun participant ne s'est présenté ni ne s'est manifesté comme faisant partie du Comité local de gestion sus-indiqué.
Par contre, les présidents FEFFI étaient bien présents, explicitant la collaboration étroite entre eux, les autorités scolaires (Chefs ZAP, Dir-écoles) et les autorités administratives locales.

[13] *CLG composé de : un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire, 2 conseillers dont un représentant du FEFFI du village et un celui des acteurs locaux concernés par la Petite Enfance, - MOP, DEPA/MENETP, mai 2018*

En somme, si Comité local de gestion doit être évoqué, il s'agirait de ce groupe **'Etablissement-FEFFI-Fokontany[14]'**, coalition plutôt spontanée que formelle, née plus des bonnes relations forgées au cours du temps que des directives institutionnelles.
En tout cas, l'enthousiasme affiché par l'ensemble des participants dénote un bel élan communautaire au niveau de ces deux sites.

1.2.3 Bonnes pratiques identifiées

→ *Un plaidoyer de proximité*

Un fait commun est à mettre à l'actif de la plupart des sites visités : le recours aux conseillers communaux dans la mobilisation et la mise en place des CAP/EPP et des EEC. En effet, l'implication directe de cette entité communale n'apparaît explicitement ni dans le Décret FEFFI, ni dans la constitution du CLG prévu pour les EEC. Certes, ce niveau communal a été sollicité sur la situation juridique du terrain d'implantation et invité lors des réceptions des infrastructures.

Cette fois-ci, les FEFFI ont fait mieux. Les conseillers communaux issus de leur zone ont été approchés non seulement pour la légitimation des réunions communautaires par leur présence, mais aussi pour porter un plaidoyer pour un minimum de prise en compte du développement du préscolaire dans la construction du budget communal. Ce minimum comprendrait, entre autres, la prise en charge des émoluments des éducateurs qui restent un problème récurrent pour la communauté[15].

→ *Un projet fédérateur*

Le projet a occasionné des rencontres de véritable concertation pour traiter de problèmes communs entre habitants de villages avoisinants.
Pour la contrée de Bedia-Ankazoroa, pas moins de cinq villages ont été volontaires pour accueillir l'EEC. Le choix d'Ankazoroa a été fait par consensus avec l'engagement solidaire de l'ensemble de ces hameaux pour la réalisation de la construction en ce village.
Plus encore, pour la zone d'Ankadinanahary-Amberomanga, le travail communautaire a abouti, hors convention avec Aide et Action, à la construction d'un pont en béton et la réfection de passerelles pour la traversée des rivières reliant Amberomanga aux autres villages. Ce travail, prioritairement effectué pour la sécurisation des enfants, profite à tous les habitants aux alentours pour la circulation des personnes et des produits agricoles, notamment en saison de pluies.

Le projet a donc eu le mérite d'enclencher une dynamique de cohésion autour du développement local en général

Témoignage de *Randriamampita Fiaretana*	*« … Dans la zone d'Ankazoroa, nous avons eu depuis longtemps soif d'école par rapport à notre enclavement. En saison de fortes pluies, personne ne peut passer d'un village à un autre, surtout pas les enfants pour rejoindre l'école. Dès qu'on nous a parlé de mettre en place cet EEC, tout le monde était enthousiaste pour sa création. Bien sûr, il y a eu beaucoup de sensibilisations pour exhorter la communauté de la zone à prendre part à la construction. Nous les avons menées avec le Chef ZAP, des notables pour nous assister, mais surtout avec l'appui du Directeur de l'EPP de Bedia en tant que technicien. La population a été convaincue*

[14] *Fokontany : quartier pour les grandes agglomérations, village et hameaux environnants pour le monde rural*

[15] *« …Parmi les formes de participation du fokonolona (communauté) figurent l'octroi et l'aménagement du local, le choix et l'appui aux éducateurs. », MOP-DEPA /MENETP*

Président FEFFI Bedia – Ankazoroa

et a participé à la construction de l'EEC. Les habitants de 18 ans et plus ont contribué en matériaux locaux (bois de charpente, sable, …). Aide et Action a apporté ses appuis sur les travaux les plus onéreux (toiture, dallage, jeux extérieurs, …)… Notre souhait maintenant est d'avoir une école, au moins jusqu'à la classe de T3 (Cours Elémentaires).

1.2.4 Eléments de succès et contraintes

→ *Un leadership biaisé*

Le statut de « Premier responsable » octroyé aux Directeurs d'école par les présidents FEFFI revient en leitmotiv dans leurs dires. Il est vrai que, d'une part les chefs d'établissement ont bénéficié de formation sur le préscolaire en tant qu'encadreur de proximité et, d'autre part, même s'ils ne sont pas natifs des lieux (ce qui est souvent le cas), leur longévité à ce poste les a immergés au sein de la communauté dont ils font partie à part entière.

Le rôle qu'ils assument dans le processus d'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire est donc essentiel.

Néanmoins, conjugué avec le statut de fonctionnaire représentant l'Institution de tutelle dans la localité, ce rôle dépasse l'accompagnement pédagogique des éducateurs qui leur est dévolu.

Ce serait l'esprit de la mise en place du CLG qui devait être composé essentiellement de parents qui élisent parmi eux ses membres. Cela n'est point encore évident dans le leadership du présent projet sur le terrain.

En définitive, le pilotage de l'action au niveau local a principalement été assuré par les membres du corps enseignant, autrement dit des fonctionnaires de l'Etat

→ ***Leçons tirées de l'organisation de TAIZAKO***

1. <u>Sur la mise en place du projet</u> *'Ny hevitry ny maro mahataka-davitra'*[16]	*Il est profitable de légitimer le bien-fondé d'un projet d'une part auprès des Institutions de tutelle pour son ancrage, d'autre part auprès des différents intervenants pour appréhender la pertinence et la meilleure manière de l'aborder sur le terrain.*
2. <u>Sur le pilotage des structures locales</u> *« Ny an'ny tena sakelehana, ny an'ny Fanjakana lolohavina »*[17] *Il est nécessaire d'adopter une autre vision du développement*	*Le dispositif mis en place reste étroitement lié au secteur formel et aux services de l'éducation. Le poids de l'Administration reste prépondérant et donne de l'ombre à un véritable leadership communautaire.* *En effet, la porte d'entrée « école » désigne ipso facto le Directeur comme pilote principal de l'action, ce qui favorise ce fait séculaire. Dès lors, le risque est que le projet soit encore une fois considéré comme celui du promoteur qu'il fallait seulement contenter le temps de l'exécution du projet.*
3. <u>Sur les capacités des comités locaux</u> *« Ny raha tsy hay tsy azo ibitabitahana* [18]*»* *Il est souhaitable de s'assurer de la permanence des compétences requises avant le démarrage d'un nouveau projet.*	*Les compétences acquises lors des renforcements FEFFI du projet PAUET ont tendance à se diluer au fil du temps.* *Pour permettre une prise de responsabilité optimale, il est nécessaire de procéder à un recyclage au moins sur les modules clés indispensables au nouveau projet (en l'occurrence sur la gestion financière, le suivi des travaux, l'entretien des infrastructures). Ceci est d'autant plus indiqué pour faire face au turnover des membres du Bureau FEFFI et de ses comités d'exécution.*

2. De la mise en œuvre opérationnelle

→ *Pour les sites de 2018*

Une fois l'aval de la communauté reçue, l'autorisation d'utilisation du domaine scolaire acquise suite à la demande du Bureau FEFFI à la DEPA/MENETP, une convention de partenariat (*Cf. annexe 2*) a été établie entre la FEFFI et Aide et Action pour la mise en œuvre du projet. Elle portait surtout sur la mobilisation de la Communauté autour de l'éducation de la petite enfance et sur la mise aux normes de salle préscolaire ainsi que son environnement immédiat.

[16] *Adage malagasy : 'A plusieurs, on voit loin ' (traduction libre)*

[17] *'Les affaires de l'Etat priment sur nos propres préoccupations' (traduction libre) : image de l'état d'esprit qui peut générer l'attentisme*

[18] *Adage malagasy : 'on ne peut s'occuper de ce qu'on ne sait pas faire' (traduction libre)*

→ *Pour les sites de 2019*

La charge dévolue aux communautés, notamment pour la création des EEC consistait à :

- informer leurs communautés sur les avantages de créer sur place un espace dédié à l'éducation des enfants ;
- trouver avec les villageois un consensus sur la localité d'accueil, négocier avec le propriétaire du terrain disponible et jugé adéquat ;
- recenser les enfants de 3 à 5 ans suivant le registre du fokontany ;
- préparer et soumettre le dossier d'implantation aux autorités communales et à la CISCO ;
- assurer le bon fonctionnement des EEC, …

Formation du groupe des animateurs locaux - Education parentale

2.1 La mobilisation sociale : l'appropriation des enjeux de l'éducation de la PE

Types d'équipement et mobiliers spécifiques

- *CAP/EPP Ambohibato*

- *CAP/EPP Tsianovàna*

Type d'aire de jeux accolée aux espaces de rencontre des parents

- *EPP Ambohimandray*

2.1.1 La substance

La communauté, l'environnement socioculturel de l'enfant, jouent un rôle important dans l'éducation de la petite enfance. Ainsi, l'informer sur l'importance de l'éducation de la petite enfance facilite sa contribution et son implication dans la mise en place des structures d'éducation.
Plus spécifiquement pour ce projet TAIZAKO, il s'agit de sensibiliser les parents à prendre en charge le développement physique et la stimulation intellectuelle de leurs enfants, à dépister au plus tôt les anomalies ou difficultés pouvant apparaître dans leur développement.

L'idée force est l'appropriation de :

- l'importance de la période de la petite enfance ;
- l'importance de l'éducation de la petite enfance ;
- l'importance de la collaboration des parents et des éducateurs dans l'éducation de l'enfant.

Sur la base des droits et protection de l'enfant, le pourquoi de la spécificité des équipements et mobiliers proposés a été explicité dès leur fabrication à leur utilisation.
Il en est ainsi des dimensions et de l'encoignure des mobiliers, des appareils mis en place pour les jeux extérieurs.

A ce propos, il a été signalé que le type de jeux dotés à ces CAP est à titre indicatif et ne prétend en aucun cas être exhaustif. L'important est d'attirer l'attention des parents sur la place des jeux dans le développement cognitif de l'enfant. L'assistance a d'ailleurs été conviée à réfléchir sur d'autres types de jeux connus dans la zone pour les enrichir.

Cette sensibilisation sur l'importance du jeu constitue un des sujets des rencontres en éducation parentale.

Elèves du Centre préscolaire d'Ambohimandray - CISCO Ambohidratrimo

2.1.2 Bonnes pratiques identifiées

→ *Les missions de l'équipe centrale*

En vertu du protocole de partenariat établi entre AEA et la DEPA/MENETP, des représentants des deux entités ont effectué des missions terrains. Chaque mission fait l'objet de termes de référence qui définissent précisément les livrables escomptés. Parties prenantes dans le pilotage du projet, les CISCOs, à travers les REPA et Chefs ZAP, sont chargées de négocier avec les FEFFI des créneaux les plus opportuns pour les rencontres avec les communautés.

Ces rencontres structurées sont menées de manière pédagogique où chaque intervenant a sa place selon sa spécialité et prérogative. Ainsi, Aide et Action s'occupe en particulier du partage des enjeux du projet, les agents du MENETP se chargent de la sensibilisation sur l'importance de l'éducation de la petite enfance.

Loin des discours conférenciers, un large temps d'expression libre et de feedback de l'auditoire est ménagé dans la limite de leur disponibilité.

Pour les sites ruraux les plus éloignés (cas de ceux de la CISCO de Manjakandriana) où déplacement et rencontre prennent toute la journée, repas en commun et hébergement sont concoctés par les locaux dans la pure tradition du *Fihavanana*[19] malagasy. C'est alors l'occasion pour les missionnaires de renforcer la sensibilisation dans la convivialité.

→ *Le vécu des communautés*

Il est certain que malgré leur enthousiasme, les quelques passages des missions de l'équipe centrale ne suffisent pas à imprégner la population de toutes les arcanes et richesse des sujets abordés dans les rencontres de sensibilisation.

C'est ainsi que, comme évoqué dans la partie '*dispositif local de prise en charge*', les comités locaux de base se sont trouvés fortement dépendants du Corps enseignant.

La bonne pratique identifiée en termes d'initiative est la sollicitation des '*Zanaka ampielezana*'[20], notamment pour les sites ruraux. En effet, les comités locaux ont fait appel à ces natifs du village pour témoigner des bienfaits du préscolaire tels qu'ils les ont ressentis en leurs lieux de résidence

[19] *Cette valeur constitue un principe de base de la vie collective à Madagascar. Elle s'apparente à l'entraide et à la solidarité, au « vivre ensemble ».*

[20] *Zanaka ampielezana : en quelque sorte la diaspora, natifs des lieux ayant migré en ville*

Communautaires. On note également la présence effective des notables du village lors des réunions (préparatoires et assemblées). D'ailleurs, le Président de l'Assemblée générale[21] est souvent élu parmi eux.

2.1.3 Eléments de succès et contraintes

→ *Du contenu de la sensibilisation*

L'engouement des communautés bénéficiaires est palpable. Pour les plus ruraux, la possession d'une école longtemps attendue est une fierté et donnent aux élèves du village le même rang que les citadins. Preuve s'il en est la forte participation à la création surtout des EEC.
Cette soif d'éducation des enfants est une préoccupation commune à tous les sites visités.

Du fait des principaux acteurs permanents sur les lieux (membres du corps enseignant), la sensibilisation a été souvent axée sur les effets favorables sur le futur cursus scolaire des enfants.
Aussi, pour la plupart de la population, la perception de l'éducation reste souvent limitée à la scolarisation par l'existence d'une EPP. L'ambition de la plupart des villageois est que leur enfant passe le CEPE au plus tard à huit ans, le BEPC à 12 ans et le BAC à 15 ans. Ce qui les placerait (pensent-elles) définitivement à la hauteur des citadins !!!

Ceci n'enlève en rien l'utilité de telle perspective pour la sensibilisation des parents, mais reste largement insuffisant en termes de-développement intégral de l'enfant.

Témoignage de *Ndriamanonavalona Fetranianina* *Directeur EPP Betafo* Ambohimangakely *Antananarivo Avaradrano*	*« … Nous savons que l'éveil est vraiment incontournable pour les enfants qui entrent en Primaire. L'adaptation à la vie scolaire pour être réceptif aux apprentissages prend beaucoup de temps. Des enfants peuvent trainer ce problème d'accommodation jusqu'à leur deuxième année scolaire (CP2). Ce qui peut handicaper toute la suite de leur scolarité. Le temps qui y est imparti avant de commencer le programme scolaire du CP1 est nettement insuffisant puisqu'il n'y a que quinze jours. Avec la création des classes préscolaires, nous avons au moins un an pour le faire. Alors, l'enfant est tout à fait apte à suivre l'enseignement dispensé. C'est surtout cet argument qui a emporté la conviction des parents, … »*

[21] *L'assemblée générale est l'organe suprême de la FEFFI*

2.2. La création des centres d'activités préscolaires

Les réalisations :

CISCO Antananarivo Avaradrano

- *CAP/EPP Ambohibato*

- *CAP/EPP Betafo*

CISCO Manjakandriana

- *CAP/EPP Ankadinanahary*

2.2.1 Stratégies et démarches

Deux types d'approche sont à distinguer selon l'avancement dans la mise en œuvre du projet.

a) Pour les sites de 2018

La conception et la mise en place du projet se sont effectuées en 2017, en amont de l'officialisation du projet EVEIL PLUS (mai 2018). Comme indiqué dans le choix de ces sites de 2018, le projet devait évoluer positivement du fait de l'existence de FEFFI renforcées et de communautés sensibilisées dans le domaine de l'éducation, ou du moins dans la conduite de projet communautaire.
La démarche s'inscrit ainsi dans la continuité du projet PAUET et sur la base de l'existant, notamment en termes d'infrastructures et de surface disponibles au sein du domaine scolaire.
Les négociations d'implantation ont été en général menées auprès des membres du bureau FEFFI, à charge pour celle-ci d'informer pour prise de décision de la communauté en assemblée générale (AG)[22].

b) Pour les sites de 2019

Les sites de la CISCO de Manjakandriana

Le démarrage dans cette CISCO a coïncidé avec le lancement du projet EVEIL PLUS de la DEPA/MENETP. Différentes réunions de coordination se sont ainsi effectuées pour trouver concordance et synergie dans la mise en œuvre des deux projets TAIZAKO et EVEIL PLUS.
Les critères suivants pour le choix des localités de création des EEC ont ainsi été adoptés :

- Village se trouvant à un endroit où l'accès à l'EPP est difficile pour les enfants préscolaires ;
- Village où il y a au moins 25 enfants de 3-5 ans ;
- Communautés dynamiques qui veulent s'engager à participer au fonctionnement de l'EEC.

C'est ainsi que Aide et Action s'est engagée à intervenir dans la CISCO de Manjakandriana sur quatre (04) sites (2 CAP/EPP et les 2 EEC y respectivement rattachés début 2019).

[22] *L'Assemblée générale FEFFI délibère notamment dans les matières suivantes : « ……. - l'acceptation et la réalisation des engagements au profit de l'établissement scolaire ; - la détermination, les modalités de participation de la FEFFI aux travaux entrepris en commun avec d'autres entités légalement constituées ; …. »- Décret n° 2015-707 du 21 avril 2015, Paragraphe 2-Article 12.*

CISCO Ambohidratrimo

- CAP/ EPP Ambohimandray

Type d'espace de rencontre des parents

EPP Tsianovàna

Sites de la CISCO d'Ambohidratrimo

La mise en œuvre du projet dans les quatre (04) sites de cette CISCO diffère quelque peu de celle des deux précédentes.

En effet, ces sites ne font pas partie de l'expérimentation d'EEC lancée par la DEPA/MENETP de l'année 2018.

Pour rappel, le manuel d'opération (MOP) du projet EVEIL PLUS a servi globalement de cadrage et de référence pour la création de centre d'activités d'éveil préscolaire.

C'est donc une opportunité pour Aide et Action d'expérimenter les spécificités du projet TAIZAKO :

- le développement d'activités d'éducation parentale ;
- la création d'espace de rencontre et de stimulation psychomotrice des enfants, en particulier ceux à bas âges (moins de 4 ans).

Ces deux volets sont intimement liés dans la réponse à l'enjeu d'appuyer les parents et la communauté dans leurs rôles de premiers responsables de l'éducation des jeunes enfants.

De manière globale, le principal objet en est d'ouvrir les débats sur l'éducation à toutes les franges de la population en 'lieu neutre', sans les circonscrire aux seuls problèmes de la scolarité qui n'interpellent que les parents d'élèves.

Ainsi, à court terme, ils serviront en particulier de lieux de réunions de sensibilisation sur le développement de la petite enfance et, par ricochet, au renforcement des compétences éducatives des parents selon le thème retenu.

A moyen terme et selon l'avancement de l'expérimentation, il est prévu d'accueillir les enfants de moins de 4 ans (ne pouvant encore accéder aux CAP) dans ces espaces selon l'organisation propre à la communauté. D'où l'aire de jeux extérieurs accolée à ces espaces.

Suivis des travaux de construction

CISCO Ambohidratrimo

- *EPP Mandrosoa*

- *EPP Antsahafilo*

- *Latrines- EPP Tsianovana*

2.2.2 Eléments de succès et contraintes

→ *Du respect des engagements contractés*

Malgré que la plupart de ces infrastructures soient implantées en milieu rural, Aide et Action a tenu à respecter les procédures requises en construction de bâtiment public. De là le recours aux responsables techniques dans les passations de marchés : appel d'offre local vu l'envergure de la construction, l'évaluation des offres suivant les critères prédéfinis et la sélection des entreprises.

Du côté des communautés, les principaux engagements consistaient :

- à évaluer la nature des travaux à effectuer avant le lancement de l'appel d'offres s'agissant des réhabilitations ;
- à effectuer le suivi et contrôle de travaux de construction par les entreprises adjudicataires.

C'est ce deuxième point des engagements qui a posé des difficultés du fait du manque de compétence locale en la matière. En effet, pour ce qui concerne les sites de 2018 comme indiqué dans la partie « Comités locaux de base » (*Cf. 1.2.1 Le vécu des participants*), les comités ad hoc formés en suivi évaluation participatif des travaux ne sont plus opérationnels.

Les sites de 2019, pas ciblés par le projet de constructions PAUET, n'ont pas du tout bénéficié de ce type de formation. Cependant, des volontaires ont bien voulu user de leurs connaissances en maçonnerie pour contrôler des dosages des matériaux, dénivelée … En somme quelques rudiments classiques de la construction.

Citons en particulier le cas de l'EPP Tsianovàna où quelques personnes du village ont été utilisées comme main d'œuvre locale lors de la construction de latrines et point d'eau en cette EPP, offerts par une communauté religieuse locale.

Ainsi, les entreprises n'ont réellement été recadrées que par les missions de suivi de la conformité technique des réalisations par les responsables techniques. Avec les rectifications recommandées lors de ces passages, des retards ont aussi été constatés dans la livraison de ces infrastructures.

Mise aux normes du Centre préscolaire d'Antsahafilo - CISCO Ambohidratrimo

→ *De l'implantation des espaces de rencontres des parents*

La présente considération concerne une des localités cibles du projet qui ne fait pas partie des sites échantillonnés mais a spécialement été visitée pour son cas très particulier. Il s'agit de l'EPP Mandrosoa de la CISCO d'Ambohidratrimo. En effet, cette école est bâtie en surplomb d'une petite vallée la séparant du centre du village, avec une cour exiguë. La mise en place des jeux extérieurs pour le préscolaire a encore réduite cette cour *(Cf. Photo ci-dessus- Suivi des travaux de construction EPP Mandrosoa)*. L'implantation de l'espace de rencontre des parents en autre lieu au sein même du village a ainsi été recommandée.

Les responsabilités prises par le comité local ont été les mêmes que pour la création des EEC :

- le choix consensuel du lieu d'implantation ;
- les négociations avec les Autorités locales si le terrain est communal ou avec un particulier de bonne volonté.

Pour le cas de Mandrosoa, ce processus s'est conclu positivement par un acte de donation du Fokontany et la création effective de l'Espace.

Cependant, des problèmes sont survenus par l'existence de ces espaces. Moindres dans les autres localités à cause de leur implantation dans le domaine scolaire qui reste assez respecté, très préoccupants quand ils sont en dehors dont le présent cas. En effet, souvent le soir tard dans la nuit, ce local est devenu un lieu de rencontre et de loisirs peu recommandables.

En cela, règlementer son accès et renforcer sa sécurisation sont devenus l'objet d'âpres discussions chez les parents. Ce qui signifierait une sorte d'exclusion contraire à sa conception d'être ouvert à toute la communauté, utilisable par toute entité œuvrant dans l'IEC (Information - Education – Communication) dans quelque domaine que ce soit.

Pour notre part, la solution serait d'intégrer l'explicitation de son utilité et de sa destination dans les sujets de sensibilisation au cours des rencontres avec les communautés.

→ *Une initiative fructueuse*

Pour conclure sur cette partie *« Création des centres d'activités préscolaires »*, retenons le cas de l'EPP de Faravohitra qui est assez particulier par rapport aux autres sites visités et mérite ainsi d'être cité. En effet, cette EPP a usé du principe 'Aide-toi et le Ciel t'aidera', en l'occurrence les sociétés privés. Profitant de donation de local par la Commune d'Anosy Avaratra nouvellement créée en 2014, l'EPP a d'abord déployé tous ses efforts pour aménager ce local pour accueillir les enfants pré scolarisables aux alentours selon sa capacité. Elle a ensuite constitué un dossier sur leurs engagements et réalisés. Ce dossier a servi de document de persuasion aux donateurs potentiels. Les résultats font actuellement la fierté de cette EPP.

Témoignage *Chef ZAP Anosy Avaratra Antananarivo Avaradrano*	*« … Sur l'exemple de la grande ville si proche et conscients des bienfaits du préscolaire, nous avons voulu avoir notre CAP. A l'EPP Faravohitra nous avons dépassé l'attentisme habituel des communautés et avons décidé de commencer par nos propres efforts …. Alors, nous avons mobilisé les gens du fokontany pour rendre fonctionnel un local offert par la Commune selon les ressources et compétences de chacun : qui pour s'occuper des mobiliers, qui pour animer les activités du Centre à qui une formation a été proposée, etc. Nous n'avons pas hésité à contacter une entreprise basée dans notre localité pour des travaux ponctuels de finition. C'est ainsi que nous avons eu notre première salle préscolaire en 2017. Nous avons utilisé ce fruit de nos efforts pour approcher une Association humanitaire pour nous épauler pour d'autres perfections. Intéressée par ce dynamisme, Aide et Action nous a proposé de réhabiliter une des salles disponibles après les constructions PAUET moyennant une convention de partenariat avec la FEFFI (Cf. Annexe 4 : Type de convention avec les FEFFI). D'où la salle aux normes que nous avons aujourd'hui… »*

2.3. Les activités d'éducation parentale

2.3.1 Principes

L'article 11 du décret 532 -2008 fixant le régime général de l'école infantile à Madagascar stipule que *« Toute entité intervenant dans l'éducation de la petite enfance a l'obligation d'organiser au profit des parents des activités d'éducation parentale »*[23].

L'expérimentation de ce volet 'Education parentale' n'est donc pas un luxe mais bel et bien une nécessité pour une éducation holistique du jeune enfant.

Pour rappel, les principes généraux régissant le projet TAIZAKO sont les suivants :

- une vision de la petite enfance qui couvre la totalité de la tranche d'âge de 0 à 6 ans ;
- une vision intégrée pour les enfants de 0 à 6 ans, et en conséquence la prise en compte de l'éducation parentale comme composante importante du projet ;
- une attention particulière pour les couches sociales modestes par le ciblage des enfants notamment ruraux pour des raisons d'équité ;

[23] *Dixit 'Cadre d'Orientation de l'Education de la Petite Enfance à Madagascar', p.18*

- la reconnaissance du jeu comme partie intégrante du processus d'apprentissage du jeune enfant ;
- le respect des droits fondamentaux de l'enfant : le projet traite en particulier du droit à l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents.

2.3.2 Stratégie et démarches

Sur la base de ces principes, la stratégie est menée sous deux angles selon les tranches d'âge considérées.

2.3.2.1 Pour les enfants de 4-5 ans accueillis dans les CAP

L'implication directe des parents et/ou groupes de parents dans les activités du CAP a été encouragée : visites fréquentes pour observation, échanges avec les éducateur-trices sur les activités proposées aux enfants. La pratique incitée est de partager avec les enfants du CAP des contes, histoires, chants, travaux manuels qu'ils savent faire.
Cette stratégie est menée d'une part, pour renforcer de visu les idées développées au cours des sensibilisations de masse, d'autre part, pour assurer la complémentarité et la collaboration entre le foyer et le Centre pour une synergie des actes d'éducation.

Témoignage de *Raharinelina Mirindra* *Educatrice* *EPP Ambohibato – Antananarivo Avaradrano*	*« … Les parents sont bien disposés à mettre leurs enfants au préscolaire. Dès les réunions de début d'année scolaire et lors des inscriptions, nous avons exhorté les parents à venir visiter le Centre. Bien sûr, ils ont l'obligation d'amener les enfants et de les accueillir à la sortie des classes. Quelques uns restent quand même un peu pour observer les activités et le comportement des enfants. C'est alors pour nous l'occasion de leur livrer nos propres observations. Par exemple, il y a eu le cas d'un enfant qui, à mon avis a des problèmes de vision de près. En effet, au cours de nos activités, cet enfant a très bien compris la notion de dedans - dehors, mettre à l'intérieur – à l'extérieur, maintes fois vérifié dans la cour à toutes formes géométriques. Une fois en salle et en motricité fine sur du papier (peinture au doigt), il n'a jamais réussi malgré qu'il soit suivi de près. Je l'ai fait constater de visu à son parent et lui ai conseillé de consulter un médecin car cela peut avoir des conséquences fâcheuses sur son avenir scolaire. »*

2.3.2.2 Pour les enfants de moins de 4 ans

→ *Les résolutions des ateliers de concertation*

Pour rappel, une des spécificités du présent projet est la prise en charge de cette tranche d'âge, et en général les enfants qui ne sont pas encore acceptés[24] dans les CAP ou EEC, et donc sous l'entière responsabilité de la famille et de la communauté en général.
La sensibilisation au niveau des établissements scolaires a été déjà été initiée lors du précédent projet PPT. S'adressant en particulier aux parents des enfants des CAP, elle est quelque peu exclusive, mais surtout limitative si l'on considère le développement intégral de l'enfant.

[24] *Principalement pour problème d'infrastructure pour les 3 ans*

Les échanges et débats des entités contributives ont abouti à quelques résolutions qui ont orienté les stratégies et démarches dont :

- Éviter le terme « Formateur » dans les rencontres avec la communauté. Mettre en exergue et en permanence le principe que les parents sont les premiers responsables de l'éducation et des soins de leurs enfants.
- Éviter le terme « Éducation Parentale » (dont la traduction malagasy pourrait être choquante vis-à-vis des parents). La terminologie adoptée est *FIFANAKALOZANA MAHASOA* (traduction libre : « ECHANGES FRUCTUEUX »). Cela pour bien ancrer l'objectif qui est de lancer un thème de discussion à travers lequel chaque participant est libre de donner son avis et de réfléchir à ceux des autres.
- Former des animateurs sur la base des droits et protection de l'enfant pour faciliter les échanges et les cadrer sur les objectifs des changements escomptés.

→ *Les modalités de mise en œuvre*

Le thème retenu pour la sensibilisation et le renforcement des compétences éducatives des parents concerne la « relation entre parents et enfant et respect de leurs droits », avec en toile de fond tout ce qui concerne l'hygiène, la santé et nutrition des tout-petits.

Parmi plusieurs méthodes usitées par les différentes entités telles les émissions radiophoniques, les visites à domicile, …, l'animation de rencontres de parents au sens large dans un espace dédié a été privilégiée pour bien s'assurer qu'il y a bien débat et approfondissement direct autour des pratiques parentales. Il est demandé par ailleurs que des résolutions, voire des engagements à mettre en œuvre sont décidés à la fin de chaque session.
Pour cela, les animateurs ont été choisis parmi les habitants du village ou du moins des hameaux aux alentours. « Choisis » est bien le terme approprié puisqu'en mode de recrutement, ce sont les communautés qui les ont proposés. Ceci rejoint un des articles de la convention de partenariat ainsi libellé : identification et mise à disposition de personnes ressources locales.

Ces animateurs endogènes ont été formés essentiellement sur les principes définis dans la « Déclaration des Droits de l'Enfant », concrétisés par le Facilitateur sur les thèmes « Relation entre parents et enfant » et « Respect des droits de l'enfant ». Un guide d'animation a été élaboré à cette occasion.
Un testing préalable de ce guide a été effectué dans une localité témoin pour d'éventuelles rectifications avant de l'investir dans les sites cibles du projet.
Les premières séances ont eu lieu en décembre 2019 et janvier 2020 dans les sites d'Ambohidratrimo. La suite est fortement handicapée par la pandémie Covid-19.

2.3.3 Le vécu des communautés

→ *Par rapport aux activités dévolues aux parents au sein du CAP/EPP*

La question du peu de participation des parents aux activités telles que incitées ci-dessus a été approfondie. Entre autres motifs invoqués[25], il est aussi apparu la réticence des chefs d'établissement qui limitent au maximum la circulation dans le domaine scolaire.
En effet, l'accès au domaine scolaire est très règlementé non seulement pour la sécurisation et la protection des écoliers, mais aussi pour leur sérénité et concentration aux apprentissages. La plupart des Directeurs-trices s'en tiennent donc aux textes réglementaires.
Cela a freiné certaines initiatives avec le risque de conforter l'idée que l'école est la première responsable de l'éducation des enfants.

Devant cette situation, il faut saluer l'engagement des éducateurs-trices[26] qui ont pris l'initiative de faire des visites à domicile (VAD) pour discuter des cas importants qui ne peuvent être passés sous silence (grosse turbulence, indiscipline, violence envers les camarades, …).
Les VAD ont été expérimentées par Aide et Action lors du précédent projet PPT et encore pratiquées par certaines ONG dans les bas quartiers d'Antananarivo. Leur caractère assez contraignant au risque de démotiver des éducateurs mal payés fait qu'elles n'ont pas été expressément recommandées. C'est en cela que la bonne volonté de ces éducateurs-trices se doit d'être soulignée.
Sinon, en termes de bon fonctionnement des CAP, les parents d'élèves se sont en général occupés des réparations des mobiliers usés.

→ *Par rapport aux activités de sensibilisation de la communauté en général*

Chaque communauté a bien rempli son rôle en proposant pas moins de six (06) personnes comme animateurs dans leur localité selon les principaux critères suivants :

- Le volontariat ;
- Le fait d'avoir déjà des expériences d'animation et de mobilisation (associations, comité religieux, sport, scoutisme, etc.) ;
- Le genre respecté.

Ainsi, le pilotage central a eu tout le loisir d'affiner le choix et en garder quatre (04) par localité.
Le premier point à retenir est que ces animateurs ont pour la plupart des expériences d'animation de groupe (sport, scoutisme, comité religieux) et/ou de mobilisation communautaire.

Le second point très important pour le projet est l'existence dans le groupe d'animateurs de santé, plus communément appelés « *agents* communautaires ». En effet, l'un des objectifs du projet est d'inciter les parents à recourir aux services de santé.
Ces animateurs ont spécifiquement été formés par l'Institution de tutelle pour tout ce qui concerne la sensibilisation dans ce domaine, la remontée des données utiles à l'intervention des agents de santé dans leur secteur d'exercice.

→ ***Leçons tirées de la mise en œuvre de TAIZAKO***

4. Sur les relations de travail avec les communautés	La complexité multidimensionnelle du concept exige avant tout de donner confiance à la communauté, que la charge à elle confiée est à

[25] *Dont enfants confiés aux ainés fréquentant l'établissement ou à des voisins plus disponibles, …*
[26] *Par exemple, l'éducateur du CAP/EPP Faravohitra, un volontaire de première heure avant même le partenariat avec Aide et Action en cette localité.*

Mpiray donakafo[27] *:* *Il est primordial de donner confiance à la communauté*	sa portée avec un minimum d'engagement. Ainsi, il est nécessaire de réduire la sensation que le projet n'est qu'une « élucubration » d'intellectuels et rester pragmatique dans le discours porté.
5. Sur l'appropriation des enjeux de l'éducation de la PE *« Mahareta fa hanana ny tsara*[28] *»* L'éducation de la PE est un travail de longue haleine	Avoir réussi à implanter un centre préscolaire est illusoire pour parler de développement de l'éducation de la PE. Le piège à éviter est que les gens continuent de penser que le préscolaire n'est que du CP1 (première classe du Primaire) avancé. Il faut un accompagnement long et rapproché pour consolider l'appropriation d'enjeu aussi important que le développement de la Petite Enfance. Ce qui justifie d'autant plus les activités d'éducation parentale qui doivent être permanentes, les parents changeant d'une promotion d'enfants à l'autre.
6. Sur des règles de bon voisinage *« Tery omby ririnina, tsy ahafaty ny reniny, tsy ahabotry ny zanany*[29] *»* Les droits de tous les enfants, du Préscolaire comme du Primaire se doivent d'être préservés	Le souci des chefs d'établissement est légitime pour la concentration des élèves du Primaire quant aux bruits éventuellement occasionnés par les activités en plein air du préscolaire ou les visites des parents. Il est ainsi nécessaire de bien positionner la(les) salles(s) du préscolaire dans le domaine scolaire. Ceci peut même poser la question de l'opportunité d'installer le préscolaire dans le domaine du Primaire ou trouver un emplacement ailleurs dans le village ?

[27] *Mpiray donak'afo : habitude du rural malagasy, 'Discuter autour du foyer le soir en attendant la cuisson des aliments , essentiel pour se rendre compte de la journée ou discuter d'éventuel problème'. Se dit maintenant de gens qui œuvrent en commun, voire en partenariat*

[28] *Adage malagasy : 'Persévérez, la récompense viendra' (traduction libre)*

[29] *Dans le genre « Ménager la chèvre et les choux »*

7. Sur la possible collaboration « Educateur-Animateur » « *Entan-jaray mora zaka*[30] » Se partager les tâches est une des clés du succès	Les visites à domicile (VAD) sont importantes pour maintenir l'impulsion générée par les rencontres avec les parents. Les éducateurs malgré leur bonne volonté ne peuvent y consacrer beaucoup de temps. Il est donc indiqué d'intégrer cette forme de sensibilisation à la charge des animateurs. Cela démarquerait de toute façon l'éducation du « pur scolaire ».

30 Adage malagasy : 'Charge partagée devient légère'

IV. CONCLUSIONS

Le projet TAIZAKO vise le développement holistique de l'enfant de 0-6 ans dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection et de la nutrition. Il implique dans sa mise en œuvre les communautés dans les pratiques à leur portée par la sensibilisation et l'éducation parentale, tout en leur apportant appuis à la mise en place d'infrastructures d'accueil.

Dans la phase de mise en place, un large consensus sur les stratégies et démarches a été obtenu de divers représentants des institutions publiques et des organismes non gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.
Au niveau des localités bénéficiaires, il ressort aussi l'adhésion, une bonne implication et des engagements au niveau des communautés, notamment dans la mobilisation sociale autour de la création des centres.
Le projet a permis un resserrement des liens de solidarité entre les habitants eux-mêmes pour le développement rural en général. A l'intérieur des communautés, on constate une meilleure perception de l'éducation de la Petite Enfance ; même si elles restent dépendantes de l'Institution de tutelle pour ce qui concerne les activités à entreprendre au sein de ces centres.
Une des solutions pourrait être la formation de ces comités pour qu'ils puissent assumer pleinement ce rôle. Une des recommandations est formulée dans ce sens et en donne quelques détails.

Pour laisser le champ libre à ces comités quelles que soient leur constitution et composition, l'emplacement des centres d'activités d'éveil et des centres de rencontres dans le domaine scolaire peut être repensé. Ceci pour ne pas empiéter sur certaines prérogatives de l'Administration scolaire. Néanmoins, les agents du Ministère de l'Education sont indispensables et doivent trouver leur place dans ces comités locaux, s'agissant de projet similaire.
Les initiatives et bonnes pratiques identifiées abondent dans ce sens. La dynamique engagée par la responsabilisation des populations locales constitue un ancrage social important, propre à développer dans le futur une réelle prise en charge de la thématique au niveau communautaire.
Toutefois, la réussite de cette approche est largement conditionnée par un changement de perceptions des véritables enjeux de l'éducation de la Petite Enfance par les différents acteurs locaux. Les satisfactions répétées lors des témoignages se limitent souvent à l'obtention d'une « école », soit au seul aspect de scolarisation des enfants.

A travers le volet « Education parentale », par ailleurs une de ses spécificités, le projet a eu l'effet de déclencher une certaine curiosité à investiguer davantage et à approfondir la thématique notamment sur les relations parents-enfants.
Dans ce domaine, le transfert de compétences sur les techniques d'animation à des personnes ressources endogènes est un grand pas vers cette approche communautaire. En effet, même si, en termes de bonnes pratiques, des efforts d'adaptation dans le comportement et la communication sont déployés, un certain écart subsiste entre gens de la ville et ruraux.
Les espaces de rencontre des parents, ouverts en réalité à toute la communauté sont conçus pour libérer l'expression, à remettre en question certaines pratiques éducatives à la lumière des connaissances partagées par les animateurs choisis en leur sein.

Dans l'état actuel des choses, si les relations parents-enfants sont en bonne voie de sensibilisation, la problématique de l'utilisation des services de santé reste à développer. Le choix prioritaire des animateurs de santé, s'ils existent dans les localités cibles, semble être une solution avantageuse. Ils peuvent constituer le lien profitable avec les agents de santé, souvent occupés par des campagnes programmées chaque période de l'année.
En tout cas, une des recommandations interpelle sur cette collaboration indispensable avec les services de santé.

V. RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations sont liées aux différentes contraintes, voire faiblesses du dispositif de mise en œuvre du projet. Elles sont présentées selon la texture du document.

→ *Sur le dispositif local de pilotage*

- S'assurer de l'existence des compétences requises pour une gestion optimale du projet avec ses multiples et importants enjeux. Un diagnostic participatif avec les communautés locales est souhaitable au-delà du nécessaire état des lieux d'implantation des centres.

- En corollaire du précèdent et au besoin : à l'instar du projet PAUET ou PAEB, concevoir et dispenser des modules de formations appropriées à la gestion locale du développement de l'éducation préscolaire pour des comités issus des FEFFI ou du CLG prévu être mis en place. Ces comités pourront épauler plus efficacement les animateurs endogènes livrés à eux-mêmes sous le suivi lointain du pilotage central.

- Renforcer le plaidoyer auprès des Communes ou autres institutions pour l'intégration du développement du préscolaire dans le budget de l'éducation (à instaurer le cas échéant). Au besoin, un des modules des formations sus-indiquées concernerait ce domaine.

→ *Sur la mobilisation autour des enjeux de l'éducation de la PE*

- Concrétiser le bien-fondé des arguments de sensibilisation : il ne suffit pas de convaincre sur que faire mais surtout pourquoi le faire. En d'autres termes et pour exemple, prôner que les jeux font partie du droit de l'enfant est louable, mais expliciter en quoi cela est important pour le développement de l'enfant est essentiel.

- Asseoir le rôle prépondérant des parents dans l'éducation des enfants : valoriser les connaissances locales. Promouvoir dans les rencontres avec les parents des échanges sur leurs savoirs afin de les intégrer dans la compréhension des objectifs du projet. Cela les mettra en confiance et pourrait les amener à mieux participer aux activités du CAP/EEC.

→ *Sur la création des CAP et EEC*

- Associer systématiquement la construction ou la réfection de point d'eau et latrines adaptés aux jeunes enfants avec l'implantation des centres. Dans la limite du budget alloué au projet, intégrer ces travaux dans les engagements des communautés. Ceci rentrera dans la logique de la sensibilisation des parents à l'hygiène et santé des enfants dans les CAP et EEC.

→ *Sur les activités d'éducation parentale*

- Etoffer la formation des animateurs : même si le terme de « Formateur » a été banni dans les relations avec les communautés, l'animateur doit assumer ce rôle pour conclure dans un sens ou l'autre les débats au cours des rencontres avec les parents. Si non, sa légitimité peut être mise en doute et tout le processus de sensibilisation avec.

- Trouver un mode de collaboration pratique avec les Services de Santé : il n'est pas toujours commode de joindre et associer les représentants de santé à une programmation ferme d'activités, leur plan de charge de services étant bien rempli au cours de l'année. Aussi, il serait judicieux d'exploiter les animateurs de santé qui sont toujours en relation avec les agents de santé pour solliciter des appuis au niveau des Centres de santé de base. Etant entendu que cette collaboration soit reconnue par les niveaux hiérarchiques.

ANNEXES

CENTRES CONCERNÉS ET PARTICIPANT.E.S AUX RENCONTRES CAPITALISATION DU PROJET TAIZAKO		
CAP/EEC	***Participants***	***Lieu de rencontre***
CAP Ankadinanahary et EEC Amberomanga	- 01 Président de la FEFFI Amberomanga - 01 Président de la FEFFI Ankadinanahary - 01 Educatrice de l'EEC Amberomanga - 01 Educatrice du CAP Ankadinanahary - 02 Enseignants de l'EPP d'accueil - 02 Représentants des parents de l'EEC Amberomanga	EPP Ankadinanahary
Sous total	***08 Participant.e.s***	
CAP Bedia et EEC Ankazoroa	- 01 Chef ZAP - 01 Adjoint au Maire de la CR (Commune Rurale) Ambohitseheno - 01 Conseiller municipal de la CR Ambohitseheno - 01 Directeur de l'EPP d'accueil - 02 Educatrices de l'EEC Ankazoroa - 01 Educatrice du CAP Bedia - 02 Membres du bureau du FEFFI (Président, Secrétaire) - 05 Parents du CAP Bedia et de l'EEC Ankazoroa	EPP Bedia
Sous total	***14 Participant.e.s***	
CAP Ambohibato	- 01 REPA (Responsable de l'Education Préscolaire et de l'Alphabétisation) CISCO Avaradrano - 01 Chef ZAP - 01 Directrice de l'EPP d'accueil - 01 Educatrice - 01 Enseignant de l'EPP d'accueil - 04 Membres du bureau de la FEFFI - 11 Parents du préscolaire	EPP Ambohibato
Sous total	***20 Participant.e.s***	
CAP Betafo	- 01 REPA CISCO Avaradrano - 01 Chef ZAP - 01 Directeur de l'EPP d'accueil - 01 Dducatrice - 02 Membres du bureau de la FEFFI - 01 Président du Fokontany	EPP Betafo
Sous total	***07 Participant.e.s***	
CAP Faravohitra	- 01 Chef ZAP - 01 Directrice de l'EPP d'accueil - 01 Educateur - 01 Président de la FEFFI - 01 Président du Fokontany	EPP Faravohitra
Sous total	***05 Participant.e.s***	
Total	***54 Participant.e.s à la capitalisation de TAIZAKO***	

FICHE DE PRESENCE

Date : 05 novembre 2019

Lieu : Motel Anosy - Antananarivo

Objet de l'atelier : **Atelier de réflexion à l'éducation parentale du Projet TAIZAKO**

N°	NOM ET PRÉNOM	Fonction	Entité	Email et téléphone
1	RASOANJARA Clémence Kativà	Chargée d'Etudes	DEPA/MENTP	katyvah@gmail.com 034 20 253 05
2	NANDRIARINJAKA Rindra Jérôme	Chargée d'Etudes	DEPA/MENTP	nandria.rindra@gmail.com
3	RAZAFIMAMONJY Harifeno Nadia	Responsable Famille d'Accueil	DEF/MPPSPF	fenonutra@gmail.com 034 68 696 08
4	RAVAONIRINA Baptiste Agnès	Formateur – Concepteur	INFP	agnesravaonirina@gmail.com 034 73 655 55
5	RAHELIMANANTENARIVO Tolojanahary	OEMC	OEMC	rahely.rivo@gmail.com 034 59 116 62
6	RASOAMAMPIONONA Walter Bodo	Formateur - Concepteur	OEMC	jbodowalter@gmail.com 034 05 170 96
7	LOVAHARILALAINA Fanantenana Tanjona Herizo	Chef ZAP	ZAP AMPANOTOKANA	034 43 270 02
8	RATOVONIAINA ZANABORIFARA Rezita	REPA	CISCO AMBOHIDRATRIMO	rosiratovo@gmail.com 034 50 840 35
9	RAHARIMALALA Jackie Eliette	Chef SEPA	DRENTEP Analamanga	rjackaris@yahoo.fr 034 49 142 00
10	RAMAHANDRIMALALA Mino Andriampenasoa	Chef de Division DPQ	DEPA/MENTP	minoandriampenasoa@gmail.com 034 20 523 35
11	LAHALAHY Elison Bricot	Chargé d'Etudes	DEPA/MENTP	bricotlahalahy@yahoo.fr 034 43 135 50
12	RAHARIVELONIAINA Holisoa Marline	Chargée d'Etudes	DEPA/MENTP	holymarline@yahoo.fr 034 20 523 25
13	ONILALAINA Norohasina Suzelys	Chargée d'Etudes	DEPA/MENTP	mairanilain@gmail.com 034 20 523 37
14	RAKOTONIRINA Dieudonné	Chargé d'Etudes	DEPA/MENTP	recolinfos@gmail.com 034 10 885 30
15	RAKOTONANDRASANA Charles	Personne Ressource	AEA	charles.rakotonandrasana@gmail.com 032 05 293 46
16	RANDRIANARIVONY Hobisoa Malalaniaina	Educatrice	AMBOHIMANDRAY	034 17 141 38
17	RAMAROSON Mbolatiana Julianna	Responsable Qualité Formation	KOZAMA	q.formationkozama@yahoo.fr 034 76 832 50
18	RAZANADRAFARA Emeline	Directeur d'Ecole	AMBOHIMANDRAY	034 08 445 35
19	RAKOTONDRAZAFY Jocelyne	Responsable de Développement Mission	AEA Océan Indien	jocelyne.rakotondrazafy@aide-et-action.org

Aide et Action International Afrique
Bureau Océan Indien
Immeuble FID – Rez de chaussée Anosy
B.P : 4184 – 101 Antananarivo Madagascar
Tél : (261 20) 22 251 77
Courriel : aea.madagascar@aide-et-action.org

DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL ANALAMANGA

CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE AMBOHIDRATRIMO

ZONE D'ADMINISTRATION PEDAGOGIQUE MAHITSY

FEFFI AMBOHIMANDRAY

CONVENTION DE PARTENARIAT

Octobre 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNEES,
D'UNE PART :

La FEFFI de AMBOHIMANDRAY représentée par son Président (e) Monsieur (Madame)
……..

Et

Aide et Action Madagascar, représentée par le Coordonnateur du Territoire Océan Indien,

D'AUTRE PART.

Vu que la stratégie globale d'intervention de Aide et Action International (AEAI) s'inscrit dans une approche intégrée de l`éducation, un ancrage institutionnel des actions à entreprendre s'inscrivant dans les orientations du Ministère de l'Education Nationale à Madagascar, le partenariat avec les institutions légitimes et pérennes de l'Etat,
Vu que, par souci de pérennité des actions, AEAI privilégie désormais la place prépondérante et le renforcement des capacités des partenaires locaux dans son mode d'intervention au détriment de son équipe interne ;
Vu que le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel (MENETP) contribue à la mise en œuvre de l'axe de développement n°1 du PSE, composante préscolaire : « Elargir de façon maîtrisée l'éducation préscolaire » ;
Vu que pour une prise en charge efficace de la petite enfance, le MENETP développe une stratégie de partenariat et de coordination devant sous-tendre à tout moment les actions mises en œuvre, et que dans ce cadre prévoit d'impliquer les autres organismes tels que les ONGs et associations,

Il a été convenu ce qui suit :

Vision, valeurs et principes régissant le partenariat
Les valeurs et principes suivants constituent le fondement politique et éthique de ce projet de partenariat.
Les deux parties vont agir pour un monde où la dignité est assurée pour toutes et tous, grâce à l'éducation, levier du développement humain.
Leur engagement et leur action étant fondés, avant tout, sur les valeurs de liberté, respect, solidarité, équité, et intégrité, Les deux parties s'engagent à :

- Agir pour le respect du droit à une éducation de qualité pour tous, particulièrement des enfants, avenir de l'humanité ;
- Sensibiliser, mobiliser et influer pour que l'éducation soit un engagement mondial ;
- Accompagner les populations, maîtres d'œuvre de leurs projets éducatifs ;
- Promouvoir une éducation ouverte sur le monde, sa diversité et ses cultures ;
- Garantir la transparence de leurs actions et de l'utilisation de leurs ressources.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de développer des actions communes selon des objectifs préétablis, de préciser les rôles et responsabilités des deux partenaires, ainsi que l'organisation de leur collaboration dans la mise en œuvre de la phase expérimentale du Projet de développement holistique de la Petite Enfance « TAIZAKO » visant un développement d'un dispositif de proximité de promotion de l'éducation préscolaire au niveau de l'EPP AMBOHIMANDRAY.

Article 2 : Durée et cadre des actions

La présente convention prend effet à la date de sa signature et valable pour une durée de **deux mois.**

Article 3 : Nature des actions à entreprendre

L'action à réaliser consiste à mettre à niveau le Centre d'Activités Préscolaires (CAP) au niveau de l'EPP AMBOHIMANDRAY. A cet effet, il s'agit de :

- Remettre aux normes la salle de classe ainsi que les milieux extérieurs du CAP ;
- Doter des fournitures, matériels scolaires et jeux éducatifs pour les enfants à éduquer ;
- Doter des moyens matériels et pédagogiques aux éducateurs.

Article 4 : Modalités de mise en œuvre des actions

Certaines actions sont réalisées en régie par Aide et Action Madagascar tandis que d'autres seront confiées aux prestataires sur place.

Article 5 : Responsabilités institutionnelles et opérationnelles

La responsabilité institutionnelle du Projet relève de Aide et Action Madagascar. Sur le plan technique, il est donc garant en dernier ressort de la qualité des interventions et des actions menées. Sur le plan financier, il assure la gestion et l'utilisation des fonds. Par conséquent, il se réserve un droit de regard et de contrôle sur l'avancement des activités sur le terrain.

En tant que partenaires du Projet, Aide et Action Madagascar et FEFFI AMBOHIMANDRAY s'engagent à :

- Assurer la qualité des réalisations afin d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir les impacts recherchés au niveau des populations. Cette responsabilité se traduit par un dialogue régulier entre l'équipe de Aide et Action Madagascar et les membres de la FEFFI AMBOHIMANDRAY ;
- Assurer la gestion et l'utilisation à bon escient des fonds alloués à la réalisation des actions sur le terrain. En ce sens, ils mettent en place les mécanismes et les outils nécessaires pour la bonne gestion et utilisation de ces fonds ;
- Organiser l'évaluation du projet.

Article 6 : Apports et engagements de Aide et Action Madagascar

Pour le bon fonctionnement du projet, Aide et Action Madagascar assure les activités suivantes :

- Mise en place et gestion de l'équipe interne d'exécution du projet ;
- Mise en place et opérationnalisation du Comité Technique conjoint du projet en partenariat technique avec la DEPA ;
- Cofinancement à hauteur du budget disponible des actions décidées ;
- Coordination, supervision de la mise en œuvre du Projet conformément aux objectifs prévus ;
- Appui et suivi-accompagnement des différents acteurs impliqués ;
- Développement d'un réseau de partenariat autour de l'exécution du Projet ;
- Gestion financière des fonds mobilisés ;
- Veille à la réalisation des indicateurs de résultats et d'effet.

Article 7 : Apports et engagements de FEFFI AMBOHIMANDRAY

FEFFI AMBOHIMANDRAY est tenue à effectuer les activités suivantes :

- Mobilisation de la Communauté autour de l'éducation de la petite enfance ;
- Identification et mise à disposition de personnes ressources locales ;
- Evaluation de la nature des travaux à effectuer ;
- Facilitation et mise en relation avec des fournisseurs de services locaux ;
- Participation au suivi évaluation du projet ;
- Cofinancement des actions décidées non couvertes par le fonds provenant de Aide et Action Madagascar ;
- Suivi de proximité des activités, soutien des animateurs d'éveil et des éducateurs préscolaires ;
- Gestion rationnelle et transparente des réalisations.

Article 8 : Fonds alloués au projet et modalités de gestion

Pour le financement des actions, Aide et Action Madagascar apporte un cofinancement direct pour un montant de **QUATORZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SIX CENT DIX ariary (14.364.610,00 Ar).** Ce fonds est destiné spécifiquement pour financer les actions suivantes :

- Clôture et aire de jeux extérieurs ;
- Peinture et décoration intérieur du bâtiment ;
- Mobiliers scolaires ;
- Jeux extérieurs ;
- Branchement et électrification du bâtiment.

Ce fonds est géré directement par Aide et Action Madagascar. Le paiement des prestataires se fait sur présentation de facture portant le numéro d'identification fiscale (NIF) et numéro statistique, faute de ces numéros ci-indiqués, déduction de 5% des montants de la facture présentée, validée par le Président et le Trésorier de la FEFFI. Aide et Action Madagascar assure le paiement directement du prestataire.

Pour le financement des autres actions, Aide et Action Madagascar mobilisera ses principaux fournisseurs et assure directement les transactions.

Article 9 : Suivi et évaluation

Les différentes parties prenantes de cette convention mettront en place un dispositif pour assurer la coordination et le suivi de la réalisation des actions conjointes.

Une évaluation à mi-parcours sera menée en temps opportun et un bilan participatif de la collaboration en général et des actions spécifiques sera mené à la fin de la période de validité de la présente convention.

Article 10 : Divers

Les parties signataires s'engagent à déployer tous leurs moyens et particulièrement humains pour mener à bien les activités prévues dans les différentes fiches projet à annexer à la présente convention.

Article 11 : Litige
En cas de litige, les parties signataires identifieront conjointement un arbitre auquel elles se remettront.

Article 12 : Droit applicable de la convention
La convention est soumise au droit Malagasy.

Les parties signataire acceptent les conditions de la présente convention.

La présente convention prend effet à partir de sa date de signature.

Fait à Antananarivo, le 09 octobre 2019.

Pour la FEFFI AMBOHIMANDRAY	**Pour Aide et Action Madagascar**
Le Président	**Le Coordonnateur du Territoire Océan Indien**